

Cher(e) client(e),

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massives (LCB/FT/FP), toute Personne Politiquement Exposée (PPE), est soumise à un niveau de vigilance renforcé.

Dans ce contexte, les banques et établissements financiers sont tenus de collecter certaines informations, auprès de toute PPE, permettant de mieux la connaître et comprendre la cohérence de son profil, notamment :

- une déclaration de patrimoine, et
- ses avoirs et les opérations réalisées.

Les éléments attendus peuvent inclure :

- Une estimation de vos actifs (immobiliers, financiers, mobiliers, etc.).
- La description de vos sources de revenus.
- Et toute autre information pertinente sur votre situation patrimoniale.

Ces sollicitations visent à assurer une transparence totale et à répondre strictement aux exigences légales et réglementaires auxquelles les banques et établissements financiers sont soumis.

L'APBEF vous remercie de bien vouloir transmettre aux banques et établissements financiers, ces éléments dans les meilleurs délais, lorsque cela vous est demandé. Nos équipes restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche, en toute confidentialité.

Pour toute question ou accompagnement, les équipes des banques et établissements financiers, restent à votre disposition, à travers leurs canaux de communications habituels.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance.

Fait à Cotonou, le 15 décembre 2025 -



Le Président de la Commission

Conformité & Audit

**Michel SEKA**

Le Président de l'APBEF-BENIN

**Jean-Jacques GOLOU**